



Charte d'engagement



Entre les soussignés :

D'une part, le **SMICTREM des régions de Léré, Sancerre, Vailly sur Sauldre**, désigné ci-après la collectivité, dont le siège se situe à Boulleret (18240), 11 place des Tilleuls, et représenté par M Julien BARBEAU agissant en qualité de Président du syndicat.

D'autre part,

L'adoptant,

Madame/Monsieur (prénom / nom)

Domicilié(e).....

Téléphone Email

L'adoptant s'engage à :

- prendre en charge 2 poules noires du Berry pour son propre compte et pour diminuer la quantité de bio-déchets jetés dans sa poubelle
- aménager un espace réservé aux poules composé d'un abri et d'un espace de promenade d'au moins 15 m2. Cet espace doit être sécurisé afin de protéger les poules contre d'éventuels prédateurs, et entretenu pour le bien être des poules et éviter d'éventuelles nuisances olfactives et sonores pour le voisinage
- ne pas acheter ou adopter de coq
- pratiquer le compostage pour évacuer les fientes et ce qui n'est pas consommé par les poules
- fournir aux poules en priorité des déchets alimentaires et fermentescibles issus des repas et compléter cette alimentation par des graines, du blé, du maïs...
- en cas d'absence (> à 3 jours), confier à un tiers l'alimentation des poules et le nettoyage de l'abri
- garder et ne pas consommer les poules pendant au moins 2 ans



- ne pas mettre en cause la collectivité en cas de maladie, de vol, de mortalité des poules ou d'absence de ponte
- informer la collectivité en cas de difficultés

La collectivité pourra à tout moment contrôler la présence et le bien être des poules au domicile de l'adoptant et s'assurer de la bonne exécution du présent contrat.

En aucun cas la collectivité ne pourra être tenue responsable du manquement des obligations engagées par l'adoptant en cas de difficultés relatives à la gestion des poules (ex : déficit d'apport de nourriture) et d'abandon.

La signature de cette charte vous engage pour 2 ans.

A,

Le

Signature de l'adoptant

Signature du Président

